



INFO - EXPRESS

24 avril 2020

CORONAVIRUS

La crise de la COVID-19 a multiplié le nombre d'informations que tous doivent assimiler. Voici donc quelques informations et rappels des directives gouvernementales :

- La déclaration d'urgence sanitaire a été renouvelée à quelques reprises et, à ce jour, la fin de celle-ci est prévue pour le 4 mai 2020.
- Si la COVID-19 vous inquiète ou si vous présentez des symptômes comme l'aggravation d'une toux, de la fièvre, un mal de gorge, le nez qui coule, des difficultés respiratoires ou une perte soudaine de l'odorat et/ou du goût, vous pouvez composer le **1-877-644-4545** ou le **1-418-644-4545**.

De plus, si vous présentez l'un de ces symptômes :

- ne vous présentez pas dans une clinique médicale sans avoir reçu au préalable un rendez-vous;
- si vous revenez de voyage depuis moins de 14 jours, composez le 1-877-644-4545 et précisez-le.

Si vous avez des difficultés respiratoires (difficultés à respirer au repos ou impossibilité de respirer en position couchée), faites le **911**.

Consignes sanitaires pour tous :

- Lavez-vous les mains souvent à l'eau tiède courante et au savon pendant au moins 20 secondes;
- Utilisez un désinfectant à base d'alcool si vous n'avez pas accès à l'eau et au savon;
- Observez les règles d'hygiène lorsque vous toussiez ou éternuez (dans le creux de votre bras).
- Jetez tout mouchoir utilisé dès que possible et lavez-vous les mains par la suite;
- Si vous êtes malade, évitez tout contact avec les personnes vulnérables (personnes âgées, personnes ayant un système immunitaire affaibli, personnes ayant une maladie chronique, etc.);
- Évitez le contact direct pour les salutations (poignées de mains) et privilégiez l'usage de pratiques alternatives;
- Si vous devez sortir, maintenez autant que possible une distance d'au moins 2 mètres (6 pieds) avec les autres.

Consigne d'isolement :

Sachez que la consigne d'isolement de 14 jours peut s'appliquer en fonction de différentes situations, soit :

- pour les personnes de retour d'un pays étranger;
- pour les personnes présentant des symptômes et qui sont en attente d'un test ou d'un résultat d'un test;
- pour les personnes ayant reçu un résultat positif au test de dépistage de la COVID19;
- pour les personnes identifiées comme un contact d'une personne infectée par la COVID-19;
- pour les personnes présentant des symptômes de la COVID-19;
- pour les personnes ayant traversé un poste de contrôle routier.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter la section "*La maladie à coronavirus (COVID-19) au Québec*" que vous retrouverez sur le site du Gouvernement du Québec.

De son côté, la Ville avait décrété des règles spéciales prévues par le décret gouvernemental et l'arrêté ministériel jusqu'au 30 avril inclusivement. Nous vous informons donc aujourd'hui du maintien de cette décision après le 30 avril, et ce jusqu'à avis contraire, incluant la fermeture des infrastructures et lieux publics suivants :

 *La bibliothèque municipale*

 *Le Centre sportif*

 *La salle communautaire*

 *Le bureau d'accueil touristique*

Pour ce qui est des bureaux administratifs de l'hôtel de ville et du garage municipal, ils ne sont pas accessibles au public. Vous pouvez cependant nous contacter en tout temps sur les heures d'ouverture. Le numéro à composer est le 418-784-2536,

Il est important de vous rappeler que les regroupements de toute nature sont interdits. On ne peut pas visiter les membres de notre famille qui ne résident pas avec nous, on ne peut visiter nos amis, ni se donner rendez-vous dans un lieu isolé tel un garage, un camp de chasse ou un chalet. Lorsqu'on marche à l'extérieur, on respecte la distanciation sociale.



LOUIS OCHOU
Directeur général et
secrétaire-trésorier

"ÇA VA BIEN ALLER !"